

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 18 h 10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président..

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, François BRUEY, Jean-Marc BULET, Jonathan CERAUDO, Isabelle COINTOT, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Laurence ESPINOSA, Jean-Louis FLEURY, Vincent FRÉARD, Philippe GARNIER, Jean-Louis HOTTLET, Peggy HOUDELAT-LECOMPTE, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Eric MANGIN, Thierry MARCJAN, Sylvie MENNY, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT, Agnès VERONES et Frédéric WERSINGER **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Yves CARPENTIER, Catherine CLAYEUX, Jean-Jacques DUPREZ, Caroline ERNST, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Fabrice PETITJEAN, Emmanuelle PY, Christian RAYOT, Claudia RERAT et Kristina STOJANOVIC.

**Avaient donné pouvoir :** Lounès ABDOUN-SONTOT à Isabelle COINTOT, Yves CARPENTIER à Jean-Marc PELLETIER, Caroline ERNST à Thomas BIETRY, Céline HAMADI à Anissa BRIKH, Hamid HAMLIL à Gilles COURGEY, Fabrice PETITJEAN à Cyprien SCHIGAND, Emmanuelle PY à Jean-Michel TALON, Claudia RERAT à Christian RAYOT et Kristina STOJANOVIC à Annick PRENAT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 avril 2026	Le 9 avril 2026	En exercice	50
		Présents	38
		Votants	46

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Roland DAMOTTE est désigné.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2026-04-18A Budget annexe Pôle touristique Brebotte – Compte administratif 2025**  
*Rapporteur : Sandrine JANIAUD LARCHER*

*Vu la délibération 2025-03-15C du 10 avril 2025 adoptant le Budget primitif 2025,*

Le budget est présenté en valeurs H.T.

En fonctionnement :

- 69 208,26 € de dépenses
- 69 208,26 € de recettes

Soit un résultat fin 2025 de 0 €

En investissement :

- 57 762,46 € de dépenses
- 47 303,00 € de recettes

Soit un résultat fin 2025 de + 10 459,46 € en investissement auquel il convient d'ajouter un déficit d'investissement 2024 de 19 705,86 €, soit un résultat cumulé de - 9 246,40 €.

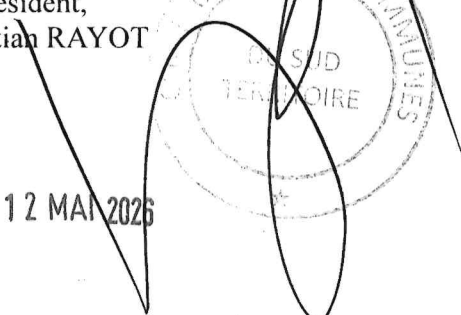
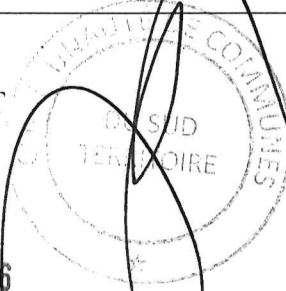
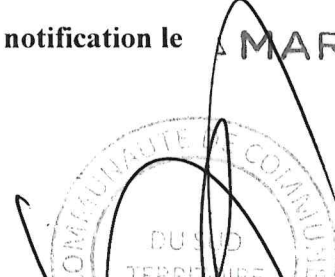

Le solde des restes à réaliser s'élève à 29 121,44 €.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2025,

**Le Conseil communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'adopter le Compte administratif 2025 du Budget annexe Pôle touristique Brebotte**

*Annexe : Vue d'ensemble CA*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Christian RAYOT</p>  
<p><b>Et publication ou notification le</b></p>	<p><b>MARDI 12 MAI 2026</b></p>
<p>Le Président, Christian RAYOT</p>  	



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS**

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	126 970,72	116 511,26	-19 705,86 A1	-30 165,32
Investissement	57 762,46	47 303,00 (2)	-19 705,86 A2	-30 165,32
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	69 208,26	69 208,26 (3)	0,00 A3	0,00

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	1 328,56	III + IV	30 450,00 B1	29 121,44
Investissement	I	1 328,56	III	30 450,00 B2	29 121,44
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00 B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
<b>TOTAL</b>	A1 + B1	-1 043,88
Investissement	A2 + B2	-1 043,88
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 090-249000241-20260430-2026\_04\_18A-BF



Communauté de Communes du Sud  
Loire

### Etat des dépenses engagées non mandatées

Pôle touristique Brebotte(60002) - 2025

27/01/2026 - 15:09:36

Compte	Opération pour vote	Fonction	Tiers	Reste à réaliser
14 - EXTENSION AUBERGE DU CANAL BREBOTTE LOT 03	2138	633	SARL BINKERT	980,00 €
3 - EXTENSION AUBERGE DU CANAL BREBOTTE LOT 09	2138	633	SARL MIDTE MAINTENANCE DEPANNAG	348,56 €
				348,56 €

Le présent état est affiché à la somme de : 1328,56 €  
L'ordonnateur : Le Président  
Christian RAYO

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 090-249000241-20260430-2026\_04\_18A-BF




Communauté de Communes du Sud  
Brière

### Etat des recettes certaines restant à émettre

Pôle touristique Brebotte(60002) - 2 025

27/01/2026 - 15:10:21

Engagement	Date DA	Désignation	Tiers	Fonction	Reste à réaliser	N° engagement N+1
1311 - Subv. transf. Etat et établissements nationaux		DETR 2022 AGRANDISSEMENT Café du	ETAT	633	30450,00 €	2
					30450,00 €	

Le présent état est arrêté à la somme de : **30450,00 €**  
 L'ordonnateur :  
  
 Le Président  
**Christian RAYO**

